

**Sujet : [INTERNET] OPPOSITION PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE – TOUR DE FAURE.
DESCRIPTION DU SITE**

De : > delphineprecetti (p

Date : 23/09/2022 à 17:01

Pour : "ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr" <ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr>

Bonjour, je souhaite m'opposer fermement au projet d'une centrale photovoltaïque sur ce site, et surtout de cette ampleur et des extensions possibles;

Tout d'abord, je suis venue dans le Lot avec la sensation que dans ce département la nature et le patrimoine avaient été particulièrement préservés. Je suis navrée d'apprendre que ces paysages qui ont une richesse exceptionnelle esthétique vont être défigurés. Saint Cirq la Popie, considéré comme un des plus beaux villages de France à faible distance à vol d'oiseaux va pour moi perdre toute sa valeur, Car c'est un ensemble le Lot, On y vient pour le tourisme à vélo/ tourisme vert/chemin de compostelle/randonneurs qui sont à la recherche d'une nature intacte.

Nombre de questions se posent: démontage des panneaux solaires qui paye? Et après 30 ans??? Quelle assurance que on les démonte? Et pourquoi on les démonte est ce logique de poser pour 30 ans??? Susceptible de durer plus longtemps ? Tout cela n'est pas claire.

Je m'inquiète aussi pour le risque augmentation du risque incendie même si il y a des citernes,

Le réchauffement (retirer des arbres et y poser un miroir gigantesque, ça semble incompatible avec la protection de la planète? J'y vois plus un intérêt économique qui ne rapportera que à total. A gramat, je n'ai pas vu d'herbe, un grand mensonge que nous faire croire que les brebis pourront y paître puisque il est préconisé justement que pour les incendies:

"En phase exploitation, le risque d'incendie au niveau du parc photovoltaïque est très faible. Il concerne, là encore, les appareils électriques, par exemple les transformateurs. Ce risque en fonctionnement normal est très limité et est encore fortement diminué par le respect des normes de construction et de fonctionnement et par la surveillance effectuée. Il faut également prendre en compte le risque externe. Le risque d'un incendie externe atteignant les infrastructures ne peut pas être occulté mais il reste ici très faible étant donné l'absence de matériaux inflammables (boisements) aux abords du site. Conformément à la réglementation, tout propriétaire est tenu de débroussailler son terrain jusqu'à une distance minimum de 50 m des constructions. Une bande de sécurité sera entretenue dans la mesure du possible sur tout le pourtour du projet "

Info prise sur une étude pour un autre site.

Y a-t-il eu une parcelle réalisée pour vérifier la possibilité que l'herbe pousse, que des moutons peuvent y paître?

Visuel et luminescence pour les oiseaux, reflets incendie. Voir cette étude: donc pas de végétation possible autour et sous?

https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/IMG/pdf/5_-pc11---eie-250-294.pdf

50M pas de haies donc nous promettons on, cela semble paradoxale si je lis cet article???

ET L'ESTHETIQUE DU SITE? Nous sommes dans l'un des départements les plus préservés de France, ce qui en fait une exception, un classement à l'UNESCO et axé sur le tourisme vert, Cette exception est ce qui fait notre richesse, un tel projet défigurerait le département. Voir Gramat déjà réalisé et petite parcelle, rien n'est caché. Vision du ciel pour toute la petite aéronautique liée au survol touristique, ballons, parapentes etc.....

Au nom de l'enrichissement d'un groupe multinational et au mépris des habitants du Lot qui ne sont pas au courant, on impose un projet non citoyen.

Je suis choquée. JE M'OPPOSE AU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE – TOUR DE FAURE.

Delphine Precetti